



Collège Notre-Dame de la Paix

-SECTION SECONDAIRE-

Obligation scolaire : justificatif d'absence

Je soussigné (Nom – Prénom), personne responsable
de (Nom – Prénom de l'élève) inscrit(e) dans la classe de
vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence du au.....

MOTIF (cocher ou compléter)

Motif exceptionnel de santé, de transports ou autre (à préciser)
.....
.....

Maladie de l'enfant couverte par un **certificat médical** joint

Convocation par une autorité publique (une attestation de l'autorité jointe)

Décès dans la famille (avec attestation des pompes funèbres jointe)

Autorisation de départ anticipé. Départ souhaité à Motif :

Date et signature de la personne responsable :

Extraits de l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23/11/1998 :

§ 1. Sont considérées comme justifiées, les absences motivées par

1° l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical {...}

2° la convocation par une autorité publique {...}

3° le décès d'un parent {...} (*voir détail dans le coutumier*)

§ 2. Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au chef d'établissement ou à son délégué au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le quatrième jour d'absence dans les autres cas.

§ 3. Les motifs justifiant l'absence, autres que ceux définis au §1 sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liées à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports. L'appréciation doit être motivée et conservée au sein de l'établissement.

§ 4. Toute autre absence est considérée comme injustifiée.

VALIDATION (Préfet d'Education)

Réception le : Motif accepté Motif refusé Code :

Si refus, motivation :

Visa du Préfet :